



FP82-DIRECCTEJT82-2015-05-007

## AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE N° 82 2015 0001

Le Préfet de Tarn-et-Garonne et par délégation le Responsable de l'Unité Territoriale de Tarn et Garonne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées (DIRECCTE),

Vu le Code du Travail et notamment son article L.3332-17-1;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaire paru au JORF du 20 mars 2009;

Vu la demande d'agrément en tant qu'entreprise solidaire présentée le 16 avril 2015 par « La Maison des Bibie's »

Sise : 12 rue du Général Sarrail – 82000 MONTAUBAN

Sur proposition du Responsable de l'Unité Territoriale Tarn-et-Garonne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées (DIRECCTE),

### ARRETE

#### Article 1 :

**SAS LA MAISON DES BIBIE'S**

**Sise : 12 avenue du Général Sarrail – 82000 MONTAUBAN**

n° SIRET : 799029 467 00013

est agréée en qualité d'entreprise solidaire au sens de l'article L.3332-17-1 du code du travail.

#### Article 2 :

Le présent agrément est accordé pour une durée de **deux ans** à compter de sa date de notification.

#### Article 3 :

Le Responsable de l'Unité Territoriale Tarn-et-Garonne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Tarn et Garonne.

Fait à Montauban, le 27 mai 2015

P/ Le préfet et par délégation,  
Le Responsable de l'Unité Territoriale,

Pierre GARCIA

